



2025-63

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	06
Nombre de membres ayant délibéré :	06

2 ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 12 novembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Denis PAUL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-63 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AC6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juin 2008, modifié le 23 octobre 2012, mis à jour le 26 décembre 2017, révisé le 30 septembre 2020, le 22 mai 2024 et modifié le 20 juin 2024,

Vu le courrier de Maître Sylvie MACHET, notaire à Vitry-Le-François, chargée de la vente,

Considérant que l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n°6 permettrait d'agrandir le terrain arrière de la salle associative du Petit Mourmelon,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur sa proposition,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'acquérir, par acte notarié, la parcelle cadastrée AC 6, sis Le Château d'Eau 51400 MOURMELON LE PETIT, composé d'une superficie de 19a 35 ca à 3 000 € et 500 € de frais afférents à l'acte,**
- ✓ **D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

Fait à MOURMELON LE PETIT le 21 novembre 2025

Le Maire

René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 21 novembre 2025
Et de la publication, le 21 novembre 2025
Le Maire
René MAIZIERES



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎ 03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr